

CERTIFICAT DE VENTE OU DE CESSION
D'UN VÉHICULE D'OCCASION

Je soussigné(e) _____
 Nom : _____ ou Raison sociale : **TAMPON**
 Prénom : _____ **OBLIGATOIRE**
 Adresse : _____ **VENDEUR**
 Téléphone (à toutes fins utiles) : _____

Déclare avoir vendu ou cédé à _____
 Nom : _____
 Prénom : _____ **ACQUÉREUR**
 Adresse : _____
 Téléphone (à toutes fins utiles) : _____

Le véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes : _____
 Marque : _____ N° d'immatriculation : _____
 N° dans la série du type : _____

Attestation sur l'honneur _____
 Je certifie que ce véhicule n'a subi aucune modification notable susceptible de justifier une réception à titre isolé.
 Fait à _____, le _____ Signature : _____

Réglementation _____
 ➔ **Art. 106 du Code de la Route** - En cas de vente d'un des véhicules visés à l'article 101, l'ancien propriétaire doit, sans délai, adresser au Service des Titres de Circulation **le certificat d'immatriculation**, qui lui a été délivré, ainsi que **le jeu des plaques minéralogiques** correspondant accompagné d'une **déclaration** l'informant **de la vente** et indiquant l'identité et le domicile déclarés par l'acquéreur. Lorsque celui-ci aura son domicile à l'étranger, un certificat pour l'obtention des titres de circulation à l'étranger sera délivré au vendeur.

- Aucune annulation ou rétractation ne pourra être acceptée par le Service des Titres de Circulation au delà d'un mois à compter de la date de restitution des plaques -

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00